

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre le 21 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 15 février 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, MARAIS Sébastien, Mme BAZIL Marine.

ABSENTS EXCUSES : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme JARRY Alice donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. LOR Jean-Michel
Mme CHAUVEAU Caroline
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENT : M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

Objet : Adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseil des Sages

Monsieur le Maire rappelle qu'un Conseil des Sages a été créé par délibération du 03/05/2022 dans le but d'une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

Il est ainsi proposé d'adhérer à la Fédération Française des Villes et Conseil des Sages, dont le règlement stipule que l'adhésion :

- Est reconductible, par tacite reconduction ;
- Est assortie de l'engagement de verser la cotisation annuelle déterminée conformément à la grille annexée au règlement intérieur de ladite Fédération, en fonction de la population de la commune, à savoir 2 166 habitants au 01/01/2024 ;
- Donne le droit d'utiliser les services de la Fédération et tous les attributs de la marque « Conseil des Sages », notamment le logo et les devises.

Vu le rapport,

Vu la délibération du 03/05/2022 créant le « Conseil des Sages »,

Vu la délibération du 20/09/2022 adoptant le règlement intérieur du « Conseil des Sages »,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** l'adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseil des Sages,
- **Autorise** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN